



HAL
open science

Sur les traces des forestiers tombés durant la Première Guerre mondiale

Stéphane Weiss

► **To cite this version:**

Stéphane Weiss. Sur les traces des forestiers tombés durant la Première Guerre mondiale. *Revue forestière française*, 2008, 60 (4), pp.487-497. 10.4267/2042/21906 . hal-02966209

HAL Id: hal-02966209

<https://hal.science/hal-02966209>

Submitted on 25 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SUR LES TRACES DES FORESTIERS TOMBÉS DURANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

STÉPHANE WEISS

La Première Guerre mondiale a profondément marqué le territoire français et le promeneur attentif peut encore aujourd'hui en déceler les traces physiques notamment dans les massifs forestiers et les bois occupant les anciennes zones de combats. L'impact du conflit sur la forêt française ne peut cependant se résumer aux seules zones boisées détruites : il faut notamment y ajouter les pertes subies par les agents de l'administration des Eaux et Forêts. Ainsi, 15 % des 678 cadres forestiers français en poste en 1914, élèves compris, sont décédés au cours du conflit, entraînant une perte de dynamisme conséquente pour la foresterie française (Puyo, 2004).

Quatre-vingt dix ans après l'armistice de 1918, le présent article propose un éclairage sur les circonstances de décès de ces hommes, en particulier sur leur emploi militaire, en utilisant les nouvelles ressources mises à disposition par le ministère de la Défense au sujet des défunts du premier conflit mondial.

Ce travail a porté principalement sur les cadres forestiers, sur la base de la centaine de noms d'élèves et anciens élèves des Écoles nationales des Eaux et Forêts de Nancy et des Barres morts au cours du conflit, figurant sur le monument commémoratif de l'École nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts de Nancy. Il ne s'agit pas d'évoquer les parcours individuels de ces cadres mais de les considérer, en matière d'emploi militaire, en tant qu'échantillon assez représentatif, au moins en nombre, de leur corps de métier. Le cas des préposés forestiers, pour lesquels aucune liste des victimes du conflit n'est disponible, n'est abordé que ponctuellement.

LES SOURCES CONSULTÉES

Différentes sources étaient jusqu'à présent disponibles mais sans vision exhaustive. Le *Livre d'or de l'Administration des Eaux et Forêts* est ainsi une source très précise mais, comme cet ouvrage mémoriel a été publié début 1916, il y manque les trois dernières années de guerre. Dans les registres d'inscription des élèves de l'école de Nancy, l'administration scolaire a compilé les informations reçues au sujet des carrières et décès : il en résulte une matière importante mais variable d'un élève à l'autre. Enfin, les annuaires des Eaux et Forêts successifs ont publié à partir de 1919 une liste des défunts.

Depuis 2003, une nouvelle source de données est consultable pour les militaires morts de 1914 à 1919. Il s'agit de la base de données *Mémoire des Hommes* mise en ligne le 5 novembre 2003 par le Secrétariat général aux Armées (www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr). Elle répertorie près de 1 323 000 fiches individuelles élaborées par l'administration des anciens combattants sur la base des informations issues des autorités militaires et des actes d'état civil (dont

certaines rédigés après décision judiciaire jusqu'en 1920 et 1921, notamment concernant les disparus).

Cette base ne porte que sur les défunts qualifiés de *Morts pour la France*, mention créée par la loi du 2 juillet 1915 et accordée, à l'époque, aux membres des forces armées françaises tués au combat ou morts des suites de maladies contractées ou d'accidents survenus en service commandé, ainsi qu'aux prisonniers de guerre décédés dans les mêmes circonstances.

Les fiches individuelles comportent entre autres les informations suivantes : date, lieu et cause du décès, grade, unité d'affectation lors du décès. Grâce à l'unité d'affectation, il est possible de retrouver les circonstances militaires en utilisant la recension des activités des divisions de l'Armée française publiée en 1924.

LES ÉLÈVES ET ANCIENS ÉLÈVES MORTS POUR LA FRANCE

Les 104 noms inscrits sur le monument de Nancy correspondent à 86 élèves de l'école de Nancy, à onze élèves de l'école des Barres, à trois cadres sortis des rangs et à quatre élèves auditeurs libres. Tous sont recensés en tant que *Morts pour la France* dans la base *Mémoire des Hommes*, à l'exception de deux élèves de Nancy⁽¹⁾. Quant aux annuaires des Eaux et Forêts, ils ne contiennent qu'une liste de 94 noms : quatre élèves auditeurs libres, cinq anciens élèves de Nancy (dont ceux absents de la base *Mémoire des Hommes*) et un des Barres sont omis.

Dans la suite de cet article, seuls seront retenus les 102 élèves figurant dans la base *Mémoire des Hommes* (pour certains thèmes, seules 101 fiches sont utilisées : une fiche n'est pas accessible car comportant des informations médicales). Concernant l'emploi militaire, seront également pris en compte les 64 autres élèves mentionnés par le *Livre d'or de l'Administration des Eaux et Forêts*, pour des citations ou des blessures de guerre.

Vingt-quatre promotions nancéiennes et neuf promotions des Barres ont été touchées par les décès. Les élèves et cadres âgés de moins de quarante ans représentent près des neuf dixièmes des décédés, ceux de moins de trente ans la moitié (tableau I, ci-contre). Les huit dernières promotions nancéiennes totalisent ainsi

TABLEAU I Répartition du nombre des décès par classes d'âge

Classes d'âge	Nombre de décès
20-25 ans	21
25-30 ans	27
30-35 ans	21
35-40 ans	19
40-45 ans	5
45-50 ans	5
50-55 ans	3
Total	101

52 morts, notamment les 91^e et 87^e promotions littéralement décimées (quatorze et neuf morts). Trois cadres sont décédés à plus de 50 ans (le plus âgé avait 54 ans).

Le tableau I est établi par classes d'âge et non par promotions, afin de souligner l'impact sur la fraction la plus jeune des agents forestiers. En effet, au regard des registres d'inscription, les élèves d'une même promotion pouvaient avoir des écarts d'âge allant jusqu'à cinq années voire plus.

(1) Le premier appartenait à la 50^e promotion (1873) : né en 1854, il avait 60 ans passés à la date de déclaration de guerre et n'était ainsi plus mobilisable. Peut-être fut-il une victime civile du conflit ? Le second est un élève de la 90^e promotion (1913) : né en 1891, il était bien mobilisable mais est décédé en septembre 1919 à l'âge de 28 ans.

CAUSES ET CIRCONSTANCES DES DÉCÈS

Les faits de guerre représentent l'écrasante majorité des décès (tableau II, ci-dessous). Les maladies et accidents ont toutefois causé plus du dixième des pertes, ce qui est loin d'être négligeable. Au sein des morts par faits de guerre, deux nuances sont à apporter :

— Le terme « *décédé par blessure* » se rapporte à des décès dans des ambulances et hôpitaux à l'arrière du front : le terme « *tué à l'ennemi* » n'exclut donc pas un décès faute de soins durant les combats.

— La catégorie des « *disparus* », c'est-à-dire des combattants dont le corps n'a pas été retrouvé, est probablement sous-estimée : les annuaires des Eaux et Forêts recensent quinze disparus (les tribunaux chargés de statuer sur les disparus, présumés morts, ont sans doute privilégié le terme « *tué à l'ennemi* »).

TABLEAU II Répartition du nombre des décès par causes

Faits de guerre (90)	Tué à l'ennemi ⁽¹⁾	69
	Décédé par blessure	16
	Disparu	5
Autres causes (12)	Maladie	5
	Accident	6
	Non connu (mais hors fait de guerre)	1
Total		102

(1) dont quatre déjà blessés antérieurement, selon le *Livre d'or*.

Parmi les décès survenus sur le front par faits de guerre, près de la moitié eurent lieu durant les phases offensives françaises ou alliées et moins du cinquième dans le cadre de combats résultant d'offensives adverses. Le tableau III (p. 490) met nettement en évidence les trois phases offensives allemandes sur le front occidental : l'invasion d'août-septembre 1914, Verdun en 1916 puis les offensives de rupture du printemps 1918. Côté français, apparaissent principalement l'offensive de Lorraine d'août 1914, les batailles d'Artois et de Champagne en 1915 et la bataille de la Somme durant l'été 1916.

Quant au tiers restant des décès survenus par faits de guerre, ils s'inscrivent dans le cadre de la guerre de tranchées menée tout au long du front. Ces combats statiques (bombardements, attaques locales, guerre des mines...) apparaissent dans toute leur dureté : les combattants sont tombés en nombre même en dehors des grandes offensives. Ces décès apparaissent particulièrement nombreux lors de la stabilisation du front entre octobre et décembre 1914, notamment en Picardie et en Belgique. Ceux survenus en 1915 sont essentiellement dus aux combats dans les Vosges (six décès) et à l'in vraisemblable lutte pour la butte de Vauquois en Argonne (deux décès).

Au total, plus des deux tiers des décès par faits de guerre ont lieu pour les seuls mois de guerre de 1914 et en 1915 (62 sur 90). Ils illustrent le désastre humain français des dix-huit premiers mois de guerre, désastre résultant d'une doctrine d'attaques locales et d'offensives de rupture couplée à une inadaptation matérielle (carence en munitions et en artillerie lourde, situation qui ne sera pas résolue avant 1916).

TABLEAU III **Circonstances des décès**

Année	Semestre	Décès sur le front			Décès hors du front		Total semestriel	Total annuel
		Offensive française	Offensive allemande	Guerre de position	France	Allemagne (captivité)		
1914	2	8	9	13			30	30
1915	1	10		7	1		18	35
	2	8		5	4		17	
1916	1		2	3			5	18
	2	8		3	1	1	13	
1917	1	2		2	2		6	10
	2	2			2		4	
1918	1		3				3	7
	2	2			2		4	
1919	1				1		1	1
Total		40	14	33	13	1	101	

L'armistice est intervenu le 11 novembre 1918 mais la guerre a continué à tuer, à l'image d'un inspecteur de la 71^e promotion de Nancy, décédé le 15 juin 1919, victime de l'explosion d'une grenade dans la Marne. Ce décès n'est qu'une illustration des victimes des munitions non explosées ou abandonnées, dont la liste n'est aujourd'hui pas encore close.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DÉCÈS

Toutes causes cumulées, le tableau IV (p. 491) montre que les décès se répartissent au sein de 21 départements métropolitains et de quatre autres pays (Allemagne dans le cas d'un prisonnier, Belgique, Grèce et Turquie). Sept départements et le territoire belge représentent à eux seuls les trois quarts des décès : par ordre décroissant, les départements de la Somme, de la Marne, du Pas-de-Calais et de la Meuse, puis la Belgique et les départements des Vosges, du Haut-Rhin et de l'Aisne.

En répartissant les décès par faits de guerre en fonction de la sectorisation du front, cet aperçu se complète. Par ordre décroissant, les décès sont intervenus⁽²⁾ :

- sur le front de la Somme, notamment lors de la stabilisation du front en 1914 puis lors de l'offensive franco-britannique de juillet à novembre 1916 ;
- en Champagne et en Artois, essentiellement lors des offensives françaises de 1915 ;
- sur le front de Lorraine (hors Hautes Vosges et Hauts de Meuse), majoritairement lors des combats d'août et septembre 1914⁽³⁾.

(2) Les pertes par faits de guerre des préposés forestiers, connues pour 1914 et 1915 grâce au *Livre d'or*, montrent une géographie assez similaire à celle des cadres pour la même période.

(3) Dont un élève de la 88^e promotion décédé aux portes de Nancy, à Réméréville.

Un décès en Turquie, à Gallipoli (lors de la bataille des Dardanelles), et celui survenu à Salonique en Grèce rappellent les engagements français en Méditerranée orientale. Les départements loin du front représentent un dixième des décès : on retrouve ici le poids des décès par maladies et accidents. Il n'y a pas de perte en Italie et outre-mer, ce qui n'exclut toutefois pas la présence de forestiers mobilisés sur ces fronts.

TABLEAU IV Répartition géographique et temporelle des décès

Secteur du front	Département	Année et semestre									Totaux		
		1914		1915		1916		1917		1918			1919
		2	1	2	1	2	1	2	1	2	1		
Flandres	Belgique	4	1				1					6	7
	59								1			1	
Artois	62	3	6	4									13
Somme	80	7		1	1	8							17
Aisne	60	1							1	1		3	8
	02	1					3	1				5	
Champagne	08									1		1	15
	51	2	3	5	2				1		1	14	
Argonne	55		2										2
Verdun	55				2	2		1					5
Lorraine	55	1		1		1						3	13
	54	3										3	
	57	4										4	
	88	3										3	
Vosges	88	1	2									3	8
	68		2	2						1		5	
Intérieur du pays	29, 34, 39, 58, 60, 69, 70, 73, 75, 77		1	4			2	2		1			10
Grèce						1							1
Turquie			1										1
Allemagne						1							1
Total		30	18	17	5	13	6	4	3	4	1		101

L'EMPLOI MILITAIRE

Par un décret du 2 avril 1875, un corps des Chasseurs forestiers avait été créé, incorporant le personnel forestier dans la composition des forces militaires. L'*Annuaire des Eaux et Forêts* de 1914 liste une organisation prévoyant 49 compagnies, 38 sections et détachements indépendants, pour un total de 230 cadres listés nominativement (hors Algérie). Ces unités sont appelées « *à seconder, en principe, dans la région de leur service de paix, les opérations des armées actives ou de la défense des places fortes* » selon les termes d'un décret du 18 novembre 1890.

Suite à la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée (article 28), les élèves reçus à l'École forestière n'y étaient définitivement admis « *qu'à la condition de contracter un engagement volontaire de trois ans* », correspondant à leurs deux années d'école (avec une instruction militaire) puis à une troisième année de service dans un régiment comme sous-lieutenants de réserve. Ils pouvaient ensuite être désignés pour l'organisation des chasseurs forestiers ou restaient officiers dans la réserve de l'armée d'active ou dans l'armée territoriale⁽⁴⁾.

L'annuaire de 1914 précise l'affectation prévue pour 195 cadres « *mis à la disposition du Ministre de la Guerre* » (hors Algérie)⁽⁵⁾. L'armée d'active représente 62 % de ces affectations théoriques, l'armée territoriale 34 % et l'intendance militaire 4 %. Une fonction domine : le « *service d'état-major* » (42 % des affectations, pour les deux tiers dans l'armée d'active). Les unités combattantes, toutes d'infanterie (sauf un cas), ne représentent qu'un tiers des affectations, suivies par les unités territoriales (infanterie territoriale puis services des chemins de fer et des étapes). L'âge joue : concernant l'armée d'active, ceux affectés à l'infanterie sont principalement les gardes généraux stagiaires et les gardes généraux, c'est-à-dire les moins avancés en carrière. Les inspecteurs adjoints et inspecteurs relèvent à l'inverse pour la plupart des services d'état-major.

Qu'en a-t-il été pour les élèves et anciens élèves tombés durant le conflit ?

Force est de constater qu'un seul emploi prédomine : l'infanterie avec 83 des 101 fiches renseignées (tableau V, p. 493). En y adjoignant les 64 autres cadres mentionnés dans le *Livre d'or*, le constat reste le même. Deux autres emplois particuliers transparaissent toutefois, conformément aux affectations prévues avant-guerre pour les cadres non affectés aux unités de chasseurs forestiers :

- les états-majors des brigades regroupant les régiments d'infanterie, avec des fonctions d'ordonnance et de liaison avec les régiments ;
- l'infanterie territoriale, engagée tant à l'arrière du front qu'en premières lignes dans les zones réputées calmes.

L'emploi massif des cadres forestiers dans l'infanterie et, *a contrario*, leur quasi-absence au sein du corps technique du Génie (une seule mention) révèlent *a posteriori* un gâchis pour les armées. Alors que les effectifs (et les pertes) du Génie ont été démultipliés dans le contexte de la guerre des tranchées, qui s'est caractérisée par la multiplication de travaux dits de campagne (boyaux, abris, routes...) somme toute assez comparables aux travaux d'équipement forestier (fossés de drainage, routes forestières...), la formation technique des cadres forestiers n'a semble-t-il pas été valorisée au sein de l'armée, à l'exception des services forestiers des armées.

(4) Aux termes de la loi du 15 juillet 1889, la durée de disponibilité militaire se monte à 25 années : trois ans de service militaire dans l'armée d'active, sept ans dans les réserves de l'armée d'active puis six et neuf ans dans l'armée territoriale puis ses réserves (en cas de guerre, garde des voies de circulation, des forts, travaux...).

(5) L'*Annuaire des Eaux et Forêts* de 1914 ne précise au total l'affectation militaire que pour 425 cadres sur plus de 670. Ne sont en effet pas concernés les hommes ayant effectué leurs 25 années de disponibilité militaire (c'est-à-dire ceux âgés de plus de 45 à 50 ans), les élèves forestiers (encore en service militaire) et les personnels en disponibilité (cas de l'un des décédés et de quatre autres personnels cités par le *Livre d'or*). Enfin les personnels servant en Algérie ne sont pas nommés : ils sont mis à disposition de l'armée dans leur globalité.

Il n'y a aucun décès mentionné dans les rangs des compagnies de chasseurs forestiers. Bien que huit des décédés figurent dans la liste des cadres de chasseurs forestiers de 1914, tous, sauf un, servaient dans l'infanterie lors de leur décès. Il y a donc eu un transfert de cadres des chasseurs forestiers vers les unités combattantes, soit par départs volontaires (le *Livre d'or* cite trois cas), soit par affectations d'office pour combler les pertes.

Il apparaît clairement que les cadres forestiers affectés aux unités combattantes ont été nettement plus exposés que ceux des compagnies de chasseurs forestiers. Cette assertion s'étaie également avec le *Livre d'or de l'Administration des Eaux et Forêts*, qui liste 65 décès de préposés et de personnels administratifs des Eaux et Forêts pour 1914 et 1915. Parmi les 27 personnels décédés dans les rangs des chasseurs forestiers, six l'ont été par faits de guerre, tandis que, pour les 38 autres personnels décédés au sein d'unités combattantes, il y a 37 tués et disparus⁽⁶⁾.

Cette dichotomie pourrait notamment résulter des modalités de mobilisation prévue par la loi de juillet 1889 : les hommes envoyés dans la réserve de l'armée d'active et dans l'armée territoriale

TABLEAU V **Emploi militaire des cadres mentionnés par les différentes sources**

Emploi militaire		Cadres forestiers morts pour la France	Autres cadres forestiers (<i>Livre d'or</i>)		Total
			Blessés	Non blessés	
Infanterie	Infanterie	59	17	10	86
	Infanterie coloniale . .	2	0	0	2
	Chasseurs à pied	13	3	2	18
	Zouaves	1	1	2	4
	Tirailleurs	8	1	0	9
État-major de brigade		5	2	7	14
Troupes territoriales	Infanterie territoriale	4	0	8	12
	Chasseurs forestiers	0	0	2	2
Génie		0	0	1	1
Artillerie		2	0	1	3
Cavalerie		1	0	0	1
Aviation		1	0	0	1
Intendance		3	0	5	8
Service forestier des armées		1	0	2	3
Administration forestière (en 1919)		1	0	0	1
Total		101	24	40	165

(6) À l'instar des cadres forestiers, ces décès interviennent presque exclusivement dans les rangs de l'infanterie : vingt-sept au sein de l'infanterie, cinq parmi des unités de chasseurs à pied, trois dans l'infanterie coloniale (tous trois au même endroit en deux jours), deux au sein de l'infanterie territoriale et un dans la cavalerie.

sont tenus de rejoindre leur corps immédiatement en cas de mobilisation (article 48), à l'exception de certains titulaires d'emplois spécialisés (article 51), dont les agents et préposés forestiers « *organisés militairement* » (c'est-à-dire les chasseurs forestiers). Ainsi, à l'exception des unités frontalières (à l'image des groupes vosgiens mobilisés dès le 31 juillet 1914⁽⁷⁾), les compagnies de chasseurs forestiers n'ont pas fait partie des troupes engagées dans les combats les plus meurtriers de la guerre, ceux de l'été puis de l'automne 1914.

L'emploi des chasseurs forestiers a également limité leur exposition. Ce propos est illustré par la 1^{re} Compagnie de Chasseurs forestiers, formée à Épinal et dont l'historique est connu : « *affectée au 21^e Corps d'Armée, elle suivra l'état-major de ce corps dans tous ses déplacements, fournissant sentinelles et plantons au poste de commandement ou au quartier général. Elle montera la garde aux issues des cantonnements, elle contrôlera les laissez-passer, elle assurera la garde des prisonniers pendant leur passage aux postes d'examens, elle les convoiera sur l'arrière, elle exercera constamment un rôle de police, concurremment avec la prévôté aux Armées* ». Cette compagnie frontalière, effectivement engagée lors de la défense des ponts de Raon-l'Étape du 23 au 26 août (avec deux chasseurs tués), n'est plus dans la zone des combats dès le 5 septembre 1914 et sert ensuite à la fourniture de bois puis à la constitution des services forestiers des armées : « *la compagnie, indépendamment de sa mission de police, aura à remplir un rôle purement forestier, rôle que les circonstances rendront par la suite de plus en plus important* ». Au regard du *Livre d'or*, les 2^e et 6^e Compagnies de Chasseurs forestiers ont toutefois été particulièrement exposées en 1915 lors de travaux sur le front en Argonne (quatre tués).

Les 145 cadres forestiers décédés ou mentionnés par le *Livre d'or*, dont l'unité précise est connue, étaient répartis entre 120 unités différentes au sein de 71 grandes formations (dont 61 divisions combattantes). La distribution s'est faite essentiellement en fonction du lieu de résidence. Les élèves des 88^e, 89^e et 90^e promotions nancéiennes, respectivement en service militaire et en cours de scolarité en août 1914, forment un cas particulier. Domiciliés administrativement à Nancy, ils ont été affectés à des divisions de recrutement lorrain : les 11^e (Nancy), 39^e (Toul) et 70^e (Toul et Nancy) Divisions d'infanterie. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les 39^e et 70^e Divisions ont compté chacune sept décès de cadres forestiers dans leurs rangs.

Les cadres en poste en Algérie en 1914 ont servi au sein de régiments d'infanterie d'Afrique du Nord : zouaves (recrutement européen) et tirailleurs (recrutement indigène). Un inspecteur adjoint de la 77^e promotion, décédé en 1916, a également combattu dans un bataillon de tirailleurs sénégalais : servant initialement dans un régiment d'infanterie, il y a été affecté à son retour de convalescence d'une précédente blessure. Par ailleurs, illustration de l'évolution des armes durant le conflit, un garde général de la 82^e promotion de Nancy, décédé en 1915, est passé comme volontaire des troupes coloniales vers l'aviation naissante⁽⁸⁾.

Sur 163 élèves et anciens élèves, dont le grade militaire est connu, 154 étaient officiers ou sous-officiers : c'est donc essentiellement comme « cadres » et non comme « forestiers » que ces cadres forestiers ont servi durant le conflit... conformément au décret du 18 novembre 1890, qui leur fixait un grade militaire.

La distribution des grades des 159 cadres fonctionnaires suit ainsi de près celle prévue (tableau VI, p. 495). Une progression en grade a eu lieu pour au moins vingt-trois d'entre eux : les lourdes pertes de l'infanterie ont imposé des promotions sur le champ de bataille. De même, les besoins en officiers ont généré des transferts des états-majors vers les troupes : c'est le cas

(7) La mobilisation générale a été annoncée le 1^{er} août pour le lendemain.

(8) Le *Livre d'or* mentionne également un garde général pilote de dirigeable pour l'observation de l'artillerie.

TABLEAU VI Répartition par grades des cadres mentionnés par les différentes sources

Grades Eaux et Forêts en 1914	Grades militaires (les cases grisées correspondent aux équivalences prévues par la loi du 15 juillet 1889 et le décret du 18 novembre 1890)									Total (dont décédés)
	Soldat 2 ^e classe	Sergent	Adjudant	Sous- Lieutenant	Lieutenant	Capitaine	Chef de Bataillon	Lieutenant- Colonel	Sous- intendant	
Élève	2	3	1	20	4					30 (27)
Garde général stagiaire				7	3	1				11 (10)
Garde général				6	33	13	1			53 (33)
Inspecteur adjoint					3	35	1			39 (21)
Inspecteur						1	21		2	24 (7)
Conservateur								2		2 (0)
Élève libre		2			1	1				4 (4)
Total (dont décédés)	2 (2)	5 (4)	1 (1)	33 (29)	44 (26)	51 (31)	23 (9)	2 (0)	2 (0)	163 (102)

pour au moins six anciens élèves (dont quatre décédés). Il y a également eu des reclassements après blessures, à l'image d'un inspecteur adjoint de la 81^e promotion, grièvement blessé dans l'infanterie en octobre 1914 puis réaffecté dans un service administratif. Enfin, notons qu'un conservateur a été chef de corps (commandant du 4^e Bataillon territorial de Chasseurs alpins).

CONCLUSIONS

C'est essentiellement sur les fronts d'Artois, de la Somme et de Champagne, entre 1914 et 1916, que les élèves et anciens élèves forestiers sont tombés pour la France. Les blessés n'ont pas manqué mais les sources disponibles n'en donnent pas une vision d'ensemble. Les maladies ont également causé des pertes, illustration de conditions sanitaires précaires. Un fait est marquant : il y a eu une sensible inégalité de destin entre ceux affectés aux compagnies de chasseurs forestiers et ceux versés dans les unités combattantes. Parmi ces derniers, les élèves et les jeunes cadres ont été les plus exposés par le jeu des équivalences de grades.

Les pertes décroissent nettement à partir de 1916. L'évolution de la doctrine militaire française y a sans doute concouru. Toutefois, les pertes passées étant si élevées au regard de la petite population des élèves et cadres forestiers mobilisables (de l'ordre de 500 hommes, dont seulement la moitié affectée initialement aux unités combattantes), l'épuisement de la fraction la plus exposée, celle engagée dans l'infanterie (tout au plus 200 hommes en 1914), est également à envisager.

L'ensemble des décès sont survenus dans le cadre de l'armée, outil de défense de la Patrie, à la différence des cadres forestiers tombés pour la France en 1870-1871 puis en 1939-1945. La mobilisation militaire massive des élèves et anciens élèves en 1914 se distingue ainsi nettement de l'engagement de leurs aînés en 1870-1871 dans les rangs des unités de la Garde nationale (les Mobiles) et des francs-tireurs volontaires, envoyés au combat par la jeune III^e République, une fois l'armée d'active vaincue. Lors du second conflit mondial, le contexte d'unanimité natio-

nale n'est plus : huit des dix-sept cadres morts pour la France ont été des victimes civiles de la répression engagée par l'occupant allemand et ses séides, tandis qu'un autre décès est survenu au cours des combats fratricides opposant forces vichystes et gaullistes au Gabon en novembre 1940.

Au final, en 1914-1918, l'engagement militaire des cadres forestiers français ne se distingue pas au sein de la mobilisation générale de la population masculine française, à l'exception d'une absence d'affectation dans la Marine. L'engagement au combat a ainsi lieu dans les rangs de l'infanterie, qui constituait en 1914 la principale composante des forces françaises, sans utilisation particulière des compétences techniques des forestiers, mis à part un rôle d'encadrement. L'existence du corps des chasseurs forestiers n'y déroge pas : ses missions (travaux, garde) ne se sont guère distinguées de celles des autres unités territoriales.

Les effectifs restreints du corps des Eaux et Forêts, loin de limiter son exposition, l'ont fragilisé : le taux de perte des cadres des Eaux et Forêts (15 %) est supérieur au taux de perte de la population active masculine française (10 %). Il reste cependant inférieur à d'autres catégories sociales, tels que les instituteurs dont la moitié des mobilisés a été tuée (Duby, 1970). Le caractère strictement masculin, à l'époque, des Eaux et Forêts, a toutefois exclu toute possibilité de compensation des effectifs par un apport féminin à la différence, par exemple, du corps enseignant.

Stéphane WEISS
Ingénieur forestier
23, rue Pascal
F-69100 VILLEURBANNE
(stephane_weiss@yahoo.fr)

BIBLIOGRAPHIE

- Annuaire des Eaux et Forêts, années 1914 et 1923. — Nancy : Berger-Levrault.
- ANONYME. — Historique de la 1^{re} Compagnie des chasseurs forestiers, campagne 1914-1918. — Luxeuil, 1919.
- Décret du 2 avril 1875 relatif à l'organisation militaire du corps forestier. — *Bulletin des Lois de la République française*, XII^e Série, Partie principale Tome X, Bulletin 251, 1875, pp. 442-446.
- Décret du 18 novembre 1890 réorganisant sur de nouvelles bases le corps des Chasseurs forestiers et déterminant, en cas de mobilisation, les affectations des agents ou préposés de l'administration des forêts. — *Bulletin des Lois de la République française*, XII^e Série, Partie principale Tome XLI, Bulletin 1371, 1890, pp. 1306-1311.
- DUBY (G.). — Histoire de la France. Tome 3. — Paris : Éditions Larousse, 1970.
- ÉCOLE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS. — Registres d'inscription des élèves. — Nancy : ENEF.
- Loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée. — *Bulletin des Lois de la République française*, XII^e Série, Partie principale Tome XXXIX, Bulletin 1263, 1889, pp. 73-114.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, Direction générale des Eaux et Forêts. — Livre d'or de l'Administration des Eaux et Forêts. — Paris : Imprimerie nationale, 1916. — 68 p.
- MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Les Armées françaises dans la Grande Guerre. Tome X, Volume II. — Paris : Imprimerie nationale, 1924. — 1092 p.
- PUYO (J.-Y.). — Les Conséquences de la Première Guerre mondiale pour les forêts et les forestiers français. — *Revue forestière française*, vol. LVI, n° 6, 2004, pp. 573-584.
- Les fiches individuelles consultées dans la base *Mémoires des Hommes* ont été transmises au Centre de documentation forestière de Nancy, dont l'auteur tient à remercier l'équipe.

SUR LES TRACES DES FORESTIERS TOMBÉS DURANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (Résumé)

Plus d'une centaine d'élèves et anciens élèves des Écoles nationales des Eaux et Forêts de Nancy et des Barres sont morts au cours du premier conflit mondial. Cet article propose une analyse des circonstances militaires de décès de ces hommes, en particulier de leur emploi militaire, au regard des fiches individuelles de la base de données *Mémoire des Hommes* du Secrétariat général aux Armées et des textes prévoyant la mobilisation et l'engagement militaire des cadres forestiers avant 1914.

RETRACING THE STEPS OF FORESTERS KILLED IN BATTLE IN THE FIRST WORLD WAR (Abstract)

More than a hundred students and former students of the French National Water and Forest Schools were killed in battle during the First World War. This paper proposes an analysis of the military circumstances underlying the death of these men, in particular how they were deployed, based on the individual data base held by the French Ministry of Defence and regulations in force at the time relative to call-up and deployment of forest rangers.
